Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)

Ardent républicain et président du tribunal correctionnel de Château-Thierry de 1887 à 1906, le « bon juge Magnaud » comme le surnommait Georges Clémenceau, est entré dans l'histoire le 4 mars 1898. A la barre, Louise Ménard, jeune femme démunie de 22 ans, mère d'un petit garçon de deux ans. L'objet du procès : le vol d'un pain dans la boulangerie de son cousin. Elle explique qu'elle et son enfant de deux ans n'avaient plus mangé depuis trente-six heures. Le Tribunal se retire pour délibérer puis acquitte la prévenue en relevant "qu'il est regrettable que, dans une société bien organisée, un des membres de cette société, surtout une mère de famille, puisse manquer de pain autrement que par sa faute".

En relaxant cette femme, Paul Magnaud jette ainsi les bases de « l'état de nécessité » : n'est pas pénalement responsable celui qui, pour sauvegarder un intérêt supérieur, accomplit un acte défendu par la loi.

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/le-juge-magnaud-un-casteltheodoricien-qui-changea-la-justice